

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 5 DECEMBRE 2024

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	10
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0

l'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre
à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. Olivier PORS, agissant par suppléance.

Date de la convocation

29 novembre 2024

Étaient présents : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Carole PIGEYRE – Joël MONOT – Nathalie LAPART.

Étaient absents : Loïc FLOCHLAY

Adeline CARETTE a été élue secrétaire de séance.

2024-12-02 : ETANCHEITE DES TRIBUNES DU STADE LUC FLOCHLAY

Exposé :

Des problèmes d'infiltrations persistent au niveau des tribunes du stade, provoquant des dégâts notamment dans la salle du club house. Deux entreprises d'étanchéité se sont déplacées, Etanchéité d'Armor et Soprema (Ergué-Gabéric). Malgré plusieurs relances, seule Etanchéité d'Armor (Quimper) nous a transmis un devis (annexe 2). Celui-ci s'élève à 11 000 € TTC. Il comprend le remplacement de la surface étanche, le nettoyage des tribunes et la réparation de fissures au niveau des marches. Le devis a été validé par la commission travaux du 28 novembre 2024.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de :

- Suivre l'avis de la commission travaux et de valider la proposition de l'entreprise Etanchéité d'Armor ;
- d'autoriser Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce chantier.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide la proposition de l'entreprise Etanchéité d'Armor ;**
- **autorise M. Olivier Pors, 1^{er} adjoint, à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce chantier.**

La secrétaire de séance



Adeline CARETTE



Le 1^{er} adjoint, par suppléance



Olivier PORS